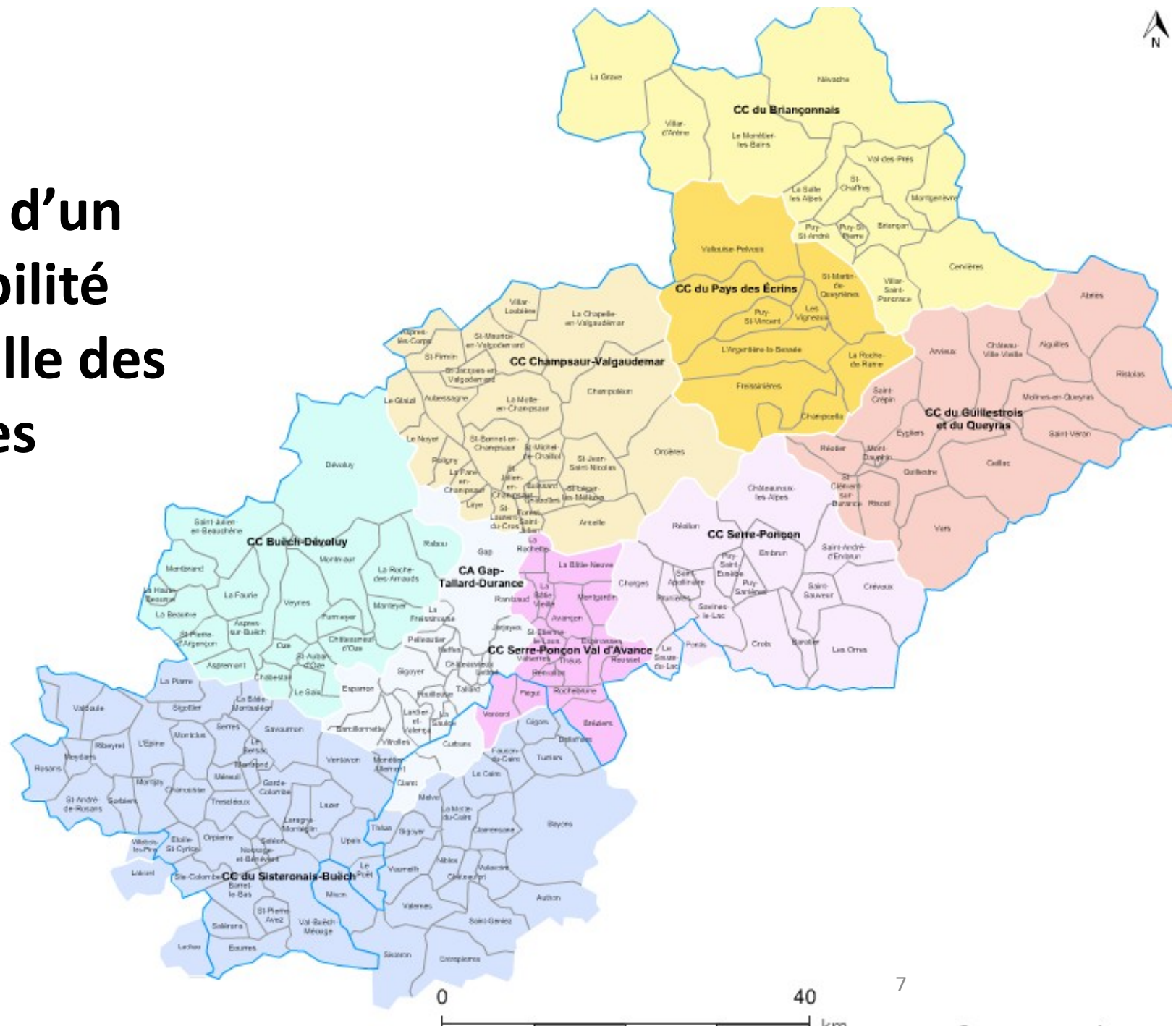




Mise en œuvre d'un service de mobilité partagée à l'échelle des Hautes-Alpes





En 2021, le CD05 vote des orientations stratégiques pour le développement des mobilités alternatives dont l'axe 1 est :

Favoriser la transition des comportements vers de nouveaux modes de déplacements

- **2022 : Souhait du Département d'impulser l'émergence d'une solution homogène à l'échelle du département**
- **Identification de l'opérateur Mobicoop qui correspond aux besoins constatés**
- **La Région autorise le Département et les EPCIs n'ayant pas la compétence à porter et financer le projet**



- **Le Département conventionne avec Mobicoop / avec les EPCIs**
- **Les EPCIs conventionnent avec Mobicoop**
- **Le Département prend en charge:
Les coûts de mise en place (diagnostic, cartographie, accompagnement, formation des référents, production et pose des panneaux de prise en charge, les abonnement annuels de l'année 1),
pour un total de 170 000 € (financement ADEME / fond vert?)**
- **Les EPCIs s'engagent à faire fonctionner le service pendant au moins deux ans, et à mutualiser l'animation territoriale, pour que la solution rencontre son public.**